



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec  
MRC de Drummond

**Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue au Service d'intervention d'urgence civil du Québec, située au 1425, rue Des-Trois-Maisons, Drummondville, due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **11 mai 2022 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Line Fréchette	Préfète suppléante
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
François Fréchette	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Éric Leroux	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Sylvain Cormier	maire de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Yves Grondin	représentant de Drummondville

**SONT ABSENTS :**

Stéphanie Lacoste	préfète
Maryse Collette	mairesse de Saint-Lucien
Yves Grondin	représentant de Drummondville

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète suppléante.

Sont également présentes :

Christine Labelle, directrice générale  
Hakima Slimani, adjointe de direction



## 1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète suppléante souhaite la bienvenue aux membres du conseil, puis procède à l'appel des présences.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*MRC13092/05/22*

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Richard Kirouac  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Retrait du point :

- 6.3) Création d'un fonds de réserve / Discussion et décision, le cas échéant

L'ordre du jour se lit comme suit :

### 1. Mot de bienvenue et présences

### 3. Adoption de l'ordre du jour

### 4. Adoption du procès-verbal du conseil du 13 avril 2022

### 5. Dépôt du procès-verbal du CAP du 5 avril 2022

### 6. L'agenda de la MRC

### 7. Finances

6.1) Comptes à payer / Dépôt

6.2) Autorisation de paiements

6.2.1) Projet d'espace régional d'accélération et de croissance du Centre-du-Québec (ERAC) pour l'année 2021-2022 et de recrutement international (FARR VOLET 2) / Contributions financières annuelles

6.2.2) Raymond Chabot Grant Thornton / Analyse organisationnelle de la gouvernance et des modes de gestion de la MRC

6.2.3) Fédération québécoise des municipalité (FQM) – Assemblée des MRC / Frais encourus

### 8. Administration

7.1) Parc régional de la Forêt Drummond / Plan et devis pour le stationnement des érables argentés

7.2) Rapport du comité du Parc régional de la Forêt Drummond - 4 mai 2022 / Dépôt

7.3) Ressource externe (résolution CAP6478/04/22) / Recommandation RCGT

7.3.1) Offre de services / Adoption

7.4) Adoption du procès-verbal de correction du conseil du 9 février 2022

7.5) Autorisation de rémunération d'un membre du conseil / Dossier en litige

7.6) Rapport du PAUPME/AERAM / Dépôt

### 9. Évaluation

8.1) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

### 10. Aménagement

9.1) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

9.1.1) Drummondville



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 9.1.1.1) Règlement n°RV22-5409  
Autoriser dans la zone P-678 les usage 7512 « Centre de santé » et 5829.1 « Microbrasserie et microdistillerie »
- 9.1.2) Lefebvre
  - 9.1.2.1) Règlement n°410  
Abroger les dispositions relatives aux milieux boisés en raison d'une modification du SADR et de l'adoption du Règlement MRC-885
  - 9.1.2.2) Règlement n°411  
Autoriser les usages C13 dans la zone M-15, prescrire les clôtures de mailles dans la zone M-15 pour les usages C13, autoriser deux bâtiments principaux dans la zone M-15 sous certaines conditions et modifier la marge avant de recul de la zone ID-72
  - 9.1.2.3) Règlement n°412  
Abroger certaines définitions en raison de leur abrogation dans le SADR et ajouter l'obligation d'obtenir un permis pour les « Poules urbaines »
- 9.1.3) L'Avenir
  - 9.1.3.1) Règlement n°774-22  
Modifier les dispositions du Règlement de zonage afin de préciser les normes de lotissement qui s'appliquent dans l'affectation zones rurales
- 9.2) Modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond
  - 9.2.1) Entrée en vigueur et adoption par renvoi du document sur la nature des modifications du Règlement numéro MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond numéro MRC-773-1 relatif à l'agrandissement d'un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d'évènements équestres à Lefebvre et à la réalisation d'un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham
  - 9.2.2) Avis public d'entrée en vigueur / Dépôt
- 9.3) Rapport du comité d'aménagement du 30 mars 2022 / Dépôt

## 10. Gestion des cours d'eau

- 10.1) Rapport du conseil d'administration de Nature-Avenir / Dépôt
- 10.2) Exécution des travaux à Saint-Félix-de-Kingsey – Embranchement de la branche 1 du cours d'eau Bernier-Lebel (GC-420) / Autorisation

## 11. Matières résiduelles

Aucun point

## 12. Sécurité publique

Aucun point

## 13. Développement économique, social et culturel



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 13.1) FARR - Entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec (*Mission main-d'œuvre*) / Remboursement
- 13.2) Comité de la ruralité – Appel de projets dans le cadre du Fonds de la ruralité et du Fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO) / Communiqué de presse

**14. Ressources humaines**

- 14.1) Direction au service de planification et de gestion du territoire / Embauche
- 14.2) Inspection en bâtiment et en environnement / Embauche

**15. Correspondances**

- 15.1) Liste de correspondances

**16. Divers**

- 16.1) Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec / Proposition de rencontre

**17. Période de questions**

**18. Levée de la séance**

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2022**

*MRC13093/05/22*

Il est proposé par François Fréchette  
Appuyé par Guy Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 avril 2022.

**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 5 AVRIL 2022**

La préfète suppléante dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 5 avril 2022, tel qu'adopté par ce dernier.

**5. L'AGENDA DE LA MRC**

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de mai 2022 est déposée pour information.

**6. FINANCES**

6.1) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de mai 2022. Il n'y a pas de question.

Mai 2022

Factures incompressibles acquittées	660 891,50 \$
Factures approuvées	81 459,17 \$
Rémunérations	11 293,58 \$
Allocations de dépenses	5 646,79 \$



## 6.2) AUTORISATION DE PAIEMENTS

### 6.2.1) PROJET D'ESPACE RÉGIONAL D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE DU CENTRE-DU-QUÉBEC (ERAC) POUR L'ANNÉE 2021-2022 ET DE RECRUTEMENT INTERNATIONAL (FARR VOLET 2) / CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

*MRC13094/05/22*

CONSIDÉRANT la mission du projet d'Espace régional d'accélération et de croissance du Centre-du-Québec (ERAC) est de faciliter la concertation, la collaboration et la communication entre les acteurs socioéconomiques d'une même région;

CONSIDÉRANT QUE les espaces régionaux ont pour objectifs de mieux accompagner les entreprises, d'optimiser les façons de faire afin de résoudre les problèmes rencontrés ainsi que de dynamiser et propulser les entreprises :

- En favorisant l'innovation et les meilleures pratiques d'affaires;
- En les orientant vers des services d'accompagnement spécialisés et d'accélération d'affaires;
- En leur offrant des outils afin qu'elles puissent mieux performer, innover, accroître leur compétitivité et contribuer au dynamisme de leur région.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond, à l'instar des autres MRC du Centre-du-Québec, s'est engagée par voie de résolutions de la Table des MRC du Centre-du-Québec (résolutions 2018-02-445 et 2020-02-007 à contribuer annuellement au projet;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une entente entre l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le montant à déboursier pour 2021-2022 est de 25 746,97 \$;

Il est proposé par Sylvain Jutras  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'autoriser les paiements suivants à l'ARDECQ :

- 25 746,97 \$ pour le Projet d'Espace régional d'accélération et de croissance du Centre-du-Québec pour l'année 2021-2022;
- 5 149 \$ pour le projet de recrutement international (FARR Volet 2 An 1).

ADOPTÉE

### 6.2.2) RAYMOND CHABOT GRANT THORTON / ANALYSE ORGANISATIONNELLE DE LA GOUVERNANCE ET DES MODES DE GESTION DE LA MRC

*MRC13095/05/22*

#### Administration générale

Raymond Chabot Grant Thornton : Facture n° 2533724



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Analyse organisationnelle de la gouvernance et des modes de gestion de la MRC

	23 700,00 \$
TPS :	1 185,01 \$
TVQ :	<u>2 364,07 \$</u>
TOTAL :	27 249,08 \$

Il est proposé par Nathacha Tessier  
Appuyé par François Fréchette  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

6.2.3) FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – ASSEMBLÉE DES  
MRC / FRAIS ENCOURUS

*MRC13096/05/22*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC se tiendra du 25 au 26 mai 2022 au Château Laurier;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu que, comme par les années passées, la MRC de Drummond participe à cet événement;

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Benoît Yergeau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète, la préfète suppléante et la directrice générale de la MRC de Drummond à s'inscrire et à assister à l'Assemblée des MRC le 25 et le 26 mai prochain au Château Laurier de Québec.

D'AUTORISER l'acquittement des frais d'inscription, des frais de séjour et de déplacement desdites personnes, à même les prévisions budgétaires 2022, Partie I – Administration générale.

ADOPTÉE

**7. ADMINISTRATION**

7.1) PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND / PLAN ET DEVIS POUR LE  
STATIONNEMENT DES ÉRABLES ARGENTÉS

*MRC13097/05/22*

CONSIDÉRANT la création du parc régional de la Forêt Drummond par la MRC de Drummond et de la désignation de son emplacement par le règlement MRC-884, le 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du plan directeur du parc régional de la Forêt Drummond, à la séance du conseil du 10 février 2021;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC demeure à l'affût des sources de financement disponibles afin de réaliser les projets du plan directeur;

CONSIDÉRANT QU'un projet de réaménagement du stationnement des Érables argentés en un stationnement vert a été déposé au Fonds canadien de revitalisation des communautés;

CONSIDÉRANT QU'une résolution (*MRC12910/09/21*) de la MRC autorisant un signataire et autorisant l'exécution du projet soumis a été adoptée lors du conseil de la MRC du 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la confirmation que le soutien financier a été autorisé dans le cadre du Programme de développement économique du Québec le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT la signature de l'entente entre l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et la Municipalité régionale de comté de Drummond le 24 janvier 2022;

CONSIDÉRANT la contribution de l'Agence de 142 500 \$ au projet de stationnement vert sous forme de subvention;

CONSIDÉRANT QU'un plan et devis est requis dans le cadre du projet de réaménagement du stationnement afin de procéder à un appel d'offres afin de sélectionner un entrepreneur en excavation pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé sera analysé lors du prochain comité du parc régional;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du parc régional de la Forêt Drummond;

Il est proposé par Ian Lacharité  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le coordonnateur du Parc régional de la Forêt Drummond à solliciter des soumissions de firmes spécialisées (appel d'offres sur invitation) pour la réalisation d'un plan et devis pour le projet de stationnement vert des Érables argentés.

D'AUTORISER le paiement des sommes à même la contribution de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme de développement économique du Québec.

ADOPTÉE

7.2) RAPPORT DU COMITÉ DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND – 4 MAI 2022 / DÉPÔT

Le rapport de la rencontre du comité du Parc régional de la Forêt Drummond, ayant eu lieu le 4 mai 2022, est déposé.

7.3) RESSOURCE EXTERNE (RÉSOLUTION CAP6478/04/22) / RECOMMANDATION RCGT

7.3.1) OFFRE DE SERVICES / ADOPTION

*MRC13098/05/22*

CONSIDÉRANT la résolution *CAP6478/04/22* adoptée au comité administratif et de planification du 5 avril dernier autorisant à la directrice générale de la MRC de Drummond à octroyer un contrat à une ressource externe en gestion de dossiers et de ressources;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE cette ressource permettra de collaborer à la mise en œuvre des recommandations du diagnostic organisationnel effectué par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de services de Madame Marie-France Delage le 26 avril dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité administratif et de planification, lors de la séance du 3 mai dernier;

Il est proposé par Richard Kirouac  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services de Mme Marie-France Delage reçue le 26 avril 2022 pour procéder à l'accompagnement de la direction générale pour la mise en œuvre des recommandations de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour une somme maximale de 50 000 \$ incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le paiement, selon les modalités de l'offre de services, à même le poste Administration générale des prévisions budgétaires 2022.

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC de Drummond à signer le contrat de Mme Marie-France Delage transmis le 9 mai 2022.

ADOPTÉE

7.4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU CONSEIL DU 9 FÉVRIER  
2022

*MRC13099/05/22*

Conformément à l'article 53 sur la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la directrice générale dépose un procès-verbal de correction pour adoption. Il n'y a pas de question.

7.5) AUTORISATION DE RÉMUNÉRATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL / DOSSIER  
EN LITIGE

*MRC13100/05/22*

CONSIDÉRANT QUE madame Nathacha Tessier, mairesse de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, a dû plaider en Cour pour un dossier en litige;

CONSIDÉRANT le règlement MRC-862 de la MRC de Drummond relativement à la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 dudit règlement stipule que la rémunération annuelle des élus municipaux est fixée, pour l'exercice financier 2022, à 321,78 \$, par présence à chacune des sessions du conseil;

CONSIDÉRANT QUE madame Tessier a dû comparaître en Cour pour l'équivalent de deux journées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de rembourser madame Tessier à raison d'une journée de présence en Cour équivalent à une séance de conseil;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Stéphane Dionne  
ET RÉSOLU

DE REMBOURSER madame Tessier pour deux journées, en respect de l'article 5 du règlement MRC-862, soit l'équivalent d'une séance du conseil.

D'AUTORISER le remboursement de madame Tessier si cette dernière devait retourner plaider en Cour.

ADOPTÉE

7.6) RAPPORT DU PAUPME/AERAM / Dépôt

La préfète suppléante dépose le rapport du PAUPME/AERAM. Il n'y a pas de question.

**8. ÉVALUATION**

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1<sup>er</sup> mai 2022 est déposé. Il n'y a pas de question.

**9. AMÉNAGEMENT**

9.1) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1.1) DRUMMONDVILLE

9.1.1.1) Règlement n° RV22-5409-1

*MRC13101/05/22*

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV22-5409-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser dans la zone P-678 les usages 7512 « Centre de santé » et 5829.1 « Microbrasserie et microdistillerie »;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Ian Lacharité  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV22-5409-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV22-5409-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.2) LEFEBVRE

9.1.2.1) Règlement n° 410

*MRC13102/05/22*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement n° 410 modifiant son Plan d'urbanisme n° 386;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'abroger les dispositions relatives aux milieux boisés en raison d'une modification du SADR et de l'adoption du Règlement MRC-885;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Stéphane Dionne

Appuyé par Nathacha Tessier

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 410 modifiant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 410 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

9.1.2.2) Règlement n° 411

*MRC13103/05/22*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement n° 411 modifiant son Règlement de zonage n° 387;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser les usages C13 dans la zone M-15, prescrire les clôtures de mailles dans la zone M-15 pour les usages C13, autoriser deux bâtiments principaux dans la zone M-15 sous certaines conditions et modifier la marge avant de recul de la zone ID-72;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Richard Kirouac

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 411 modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 411 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

9.1.2.3) Règlement n° 412

*MRC13104/05/22*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lefebvre a transmis pour approbation son règlement n° 412 modifiant son Règlement de permis et certificats n° 390;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'abroger certaines définitions en raison de leur abrogation dans le SADR et d'ajouter l'obligation d'obtenir un permis pour les « Poules urbaines »;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien

Appuyé par Stéphane Dionne

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° 412 modifiant le Règlement de permis et certificats de la Municipalité de Lefebvre, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 412 à la Municipalité de Lefebvre.

ADOPTÉE

9.1.3) L'AVENIR

9.1.3.1) Règlement n° 774-22

*MRC13105/05/22*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Avenir a transmis pour approbation son règlement n° 774-22 modifiant son règlement de zonage n° 654-12;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier les dispositions du Règlement de zonage afin de préciser les normes de lotissement qui s'appliquent dans l'affectation zones rurales;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Jean-Guy Hébert  
Appuyé par Gilles Beaugard  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 774-22 modifiant le règlement de municipalité de L'Avenir, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 774-22 à la municipalité de L'Avenir.

ADOPTÉE

9.2) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (MRC-773-1)

9.2.1) Entrée en vigueur et adoption par renvoi du Document sur la nature des modifications du règlement MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (MRC-773-1), relatif à l'agrandissement d'un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d'évènements équestres à Lefebvre et à la réalisation d'un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham

*MRC13106/05/22*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a adopté, le 9 mars 2022, le règlement MRC-904;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation atteste que le règlement MRC-904 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT le règlement MRC-904 est entré en vigueur le jour de la notification de cet avis à la MRC, soit le 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige, après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, l'adoption d'un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité locale devra apporter pour tenir compte de cette modification au schéma;

CONSIDÉRANT que le Document indiquant la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte de cette modification au schéma n'a pas été modifié depuis son adoption le 8 décembre 2021 par la résolution *MRC13009/12/21*;

Il est proposé par Richard Kirouac  
Appuyé par Sylvain Jutras  
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER l'adoption du Document indiquant la nature des modifications devant être apportées à la réglementation d'urbanisme, relativement au règlement MRC-904 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (MRC-773-1), relatif à l'agrandissement d'un abattoir à Saint-Germain-de-Grantham, à la tenue d'évènements équestres à Lefebvre et à la réalisation d'un développement résidentiel à Saint-Germain-de-Grantham, lequel est entré en vigueur le 8 avril 2022.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux municipalités locales de la MRC.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux MRC adjacentes.

ADOPTÉE

9.2.2) AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR / DÉPÔT

La préfète suppléante dépose un avis public d'entrée en vigueur du règlement numéro MRC-904. Il n'y a pas de question.

9.3) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU 30 MARS 2022 / DÉPÔT

Le rapport de la rencontre du comité d'aménagement, ayant eu lieu le 30 mars 2022, est déposé. Il n'y a pas de question.

**10. GESTION DES COURS D'EAU**

10.1) RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NATURE-AVENIR / DÉPÔT

Le rapport de la rencontre du conseil d'administration de Nature-Avenir est déposé. Il n'y a pas de question.

10.2) EXÉCUTION DES TRAVAUX À SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY –  
EMBRANCHEMENT DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU BERNIER-LEBEL  
(GC-420) / AUTORISATION

*MRC13107/05/22*

CONSIDÉRANT la résolution 569-06-2020 adoptée par la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le 8 juin 2020 demandant l'entretien de l'embranchement de la branche 1 du cours d'eau Bernier-Lebel et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet réalisée par le Groupe PleineTerre Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 530 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 41 178,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE les intéressés ont reçu les informations requises liées aux travaux;

CONSIDÉRANT l'autorisation délivrée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 9 février 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif et de planification;

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Ian Lacharité  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les travaux d'entretien de l'embranchement de la branche 1 du cours d'eau Bernier-Lebel sur une distance de 530 mètres linéaires, au montant estimé de 41 173,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.



ADOPTÉE

**11. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun point

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point

**13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTURE**

**13.1) FARR – ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L’ATTRACTION ET LA RÉTENTION DE LA MAIN-D’ŒUVRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC (MISSION MAIN-D’ŒUVRE) / REMBOURSEMENT**

*MRC13108/05/22*

CONSIDÉRANT la réception, par le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec, du bilan des actions et du bilan financier de l’Entente sectorielle de développement pour l’attraction et la rétention de la main-d’œuvre dans la région administrative du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT la vérification de la reddition de comptes en vue de la fermeture du dossier;

CONSIDÉRANT QU’un montant initial de 450 000 \$ avait été accordé par le Ministère pour soutenir la mise en œuvre de cette entente et que les dépenses réelles sont inférieures au coût initialement prévu :

- Le montant total à octroyer dans le cadre de l’Entente est établi à 150 974,09 \$. Ce montant est réparti en parts égales avec Services Québec;
- Le montant total accordé par l’entremise du FARR est de 75 487,04 \$;
- Un premier versement de 150 000 \$ a été effectué le 6 mai 2019;
- Un second versement de 150 000 \$ a été effectué le 24 mars 2021;
- Un remboursement de 224 512,96 \$ devra être retourné à la direction régionale.

Il est proposé par Guy Lavoie

Appuyé par Sylvie Laval

ET RÉSOLU

D’EFFECTUER le remboursement de la somme due, soit 224 512,96 \$, à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec.

ADOPTÉE

**13.2) COMITÉ DE LA RURALITÉ – APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS DE LA RURALITÉ ET DU FONDS D’AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (FASO) / COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La préfète suppléante dépose un communiqué de presse relativement à un appel de projets dans le cadre du fonds de la ruralité et du fonds d’aide et de soutien aux organismes (FASO). Il n’y a pas de question.



#### **14. RESSOURCES HUMAINES**

##### **14.1) DIRECTION AU SERVICE DE PLANIFICATION ET DE GESTION DU TERRITOIRE / EMBAUCHE**

*MRC13109/05/22*

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction au service de planification et de gestion du territoire, vacant depuis le 5 octobre 2021 et prévu aux prévisions budgétaires 2022, a fait l'objet d'un affichage entre le 3 mars 2022 et le 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT les entrevues qui ont eu lieu le 19 avril 2022 et la recommandation des membres du comité de sélection au comité administratif et de planification;

CONSIDÉRANT que les fonctions liées à ce poste exigent la gestion des services suivants : aménagement du territoire et PDZA; gestion des matières résiduelles; gestion des cours d'eau et environnement; inspection en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif et de planification, lors de la séance du 3 mai;

Il est proposé par Robert Julien  
Appuyé par Nathacha Tessier  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur John Husk en respect du contrat à être signé avec la MRC de Drummond et des politiques applicables, pour occuper les fonctions du poste cadre de directeur du service de la planification et de gestion du territoire.

ADOPTÉE

##### **14.2) INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT / EMBAUCHE**

*MRC13110/05/22*

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste en inspection en bâtiment et environnement a quitté ses fonctions le 6 mai dernier et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne en inspection en bâtiment et en environnement pour prendre la relève;

CONSIDÉRANT les entrevues qui ont eu lieu le 14 avril dernier et que deux personnes ont présenté des candidatures d'intérêt;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Gilles Beauregard  
Appuyé par Sylvie Laval  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Alexandre Desrosiers, aux conditions habituelles des politiques de la MRC, le salaire de Monsieur Desrosiers, se situe à l'échelon 1 de la classe 4 à 35 heures par semaine.

LE TOUT en respect des politiques applicables.

ADOPTÉE



## 15. CORRESPONDANCES

### 15.1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 3 mai 2022                      Chambre de commerce et d'industrie de Drummond / Correspondance relativement aux récentes démarches entreprises dans le but d'amener le gouvernement à réduire les délais de traitement du Programme des travailleurs étrangers temporaires.
- 5 avril 2022                      MRC du Granit / Résolution d'appui à la MRC du Haut-Saint-François concernant le projet de Loi 103, adopté et sanctionné le 9 décembre, et ce, en suivi aux résolutions adoptées à la fin de l'année 2021 par la MRC du Granit et du Haut-Saint-François.
- 11 avril 2022                      Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Correspondance confirmant l'enveloppe dont bénéficiera la région du Centre-du-Québec pour l'année 2022-2023 dans le cadre du volet 1 – Soutien au rayonnement du Fonds régions et ruralité (FRR).
- 13 avril 2022                      Réseaux plein air Drummond / Invitation pour assister au lancement d'une nouvelle image de marque du site d'hébertisme aérien d'Arbre en arbre et de plein air d'hiver La Courvalloise.
- 13 avril 2022                      Ministère de la Sécurité publique du Québec / Correspondance relativement aux besoins en formation pour 2022-2023 transmis dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.
- 13 avril 2022                      Municipalité de L'Avenir / Adoption du règlement 771-22 intitulé Amendement au règlement de zonage.
- 13 avril 2022                      Municipalité de L'Avenir / Adoption du règlement 774-22 intitulé Amendement au règlement de zonage.
- 13 avril 2022                      Municipalité de L'Avenir / Adoption du règlement 770-22 intitulé Amendement au règlement de zonage.
- 13 avril 2022                      Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village / Résolution pour l'an 9 et la demande de subvention de formation des pompiers.
- 13 avril 2022                      Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham / Résolution du projet particulier de construction, sur le lot 5 154 365, adopté par le conseil municipal.
- 13 avril 2022                      Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village / Règlements 2022-427-1 et 2022-426-1.



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 14 avril 2022 Ville de Plessisville / Résolution relativement aux impacts du projet de loi 103 sur l'aménagement du territoire et la vitalité des régions.
- 14 avril 2022 Municipalité de Saint-Pie-de-Guire / Résolution relativement à l'adoption du rapport annuel An 9 des activités en matière de sécurité incendie 2021.
- 14 avril 2022 Municipalité de Saint-Pie-de-Guire / Résolution relativement à l'appui à la demande de Saint-Majorique – Demande à la MRC de Drummond pour débiter les négociations pour les îlots déstructurés à l'article 59.
- 14 avril 2022 Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse / Résolution relativement à une demande d'agrandissement d'un bâtiment commercial sur la route 122.
- 19 avril 2022 Municipalité de Saint-Pie-de-Guire / Résolution relativement à l'adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage.
- 20 avril 2022 MRC des Etchemins / Résolution relativement aux effets de l'inflation sur le coût de construction, d'entretien, d'achat d'équipements, infrastructures et services municipaux des municipalités.
- 25 avril 2022 Réseaux plein air Drummond / Parc aventure Drummond se dote d'une nouvelle image de marque.
- 25 avril 2022 Municipalité de L'Avenir / Résolution relativement à l'adoption du second projet de règlement 774-22 intitulé *Amendement au règlement de zonage*.
- 25 avril 2022 Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation / Correspondance relativement au règlement numéro MRC-904 ainsi qu'une autorisation d'entrée en vigueur.
- 26 avril 2022 Municipalité de Saint-Pie-de-Guire / Résolution relativement à l'adoption du premier projet de règlement numéro 22-713 modifiant le règlement de zonage numéro 12-620.
- 29 avril 2022 La Mutuelle des municipalités du Québec / Correspondance relativement à la part de la ristourne 2021 de La Mutuelle des municipalités du Québec.



## **16. DIVERS**

### **16.1) PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE CENTRE-DU-QUÉBEC / PROPOSITION DE RENCONTRE**

La directrice générale présente aux élus une demande reçue par la directrice générale du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec le 1<sup>er</sup> avril dernier concernant une proposition de rencontre avec les membres du conseil des maires. Les élus discutent et sont en faveur d'une présentation afin d'échanger sur la collaboration entre l'économie sociale, les municipalités et la MRC de Drummond pour contribuer à l'émergence de projets collectifs, ainsi que sur le rôle du Pôle d'économie sociale dans le développement économique et social de la région.

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est disponible aux citoyens. Monsieur Éric Beaupré, journaliste, adresse quatre questions à la préfète suppléante.

1. Monsieur Éric Beaupré pose une question en lien avec le stationnement des érables argentés du Parc régional de la Forêt Drummond et demande des précisions à cet effet. La préfète suppléante répond à la question.

2. Monsieur Éric Beaupré pose une question en lien avec le règlement n° RV22-5409 adoptée à la Ville de Drummondville et demande l'objectif du règlement. La préfète suppléante répond à la question et fournit quelques précisions.

3. Monsieur Éric Beaupré pose une question en lien avec le processus d'embauche pour le poste de directeur du service de planification et de gestion du territoire et demande des précisions à cet effet. La préfète suppléante et la directrice générale répondent à la question et fournissent quelques précisions concernant les candidatures reçues.

4. Monsieur Éric Beaupré pose une question en lien avec le directeur général adjoint et greffier de la MRC de Drummond et demande quelques précisions à cet effet. La préfète suppléante répond aux questions.

## **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*MRC13111/05/22*

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Richard Kirouac  
Appuyé par François Parenteau  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Drummond

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H30.

---

Lyne Fréchette  
Préfète suppléante

---

Christine Labelle  
Directrice générale